

**Réunion Référents de Réseaux – 07 février 2019**

**Document de travail : focus sur la COG 2018 – 2022**

**Objectifs recherchés**

Faciliter, pour les référents de réseaux, l’accès aux éléments de cadrage nationaux des politiques publiques de parentalité

Les doter de moyens d’informer les membres de leurs réseaux sur l’évolution de ces politiques

Mettre en évidence :

* Le contexte dans lequel s’inscrivent les politiques de parentalité
* Les éléments saillants de la COG concernant spécifiquement la parentalité en identifiant un certain nombre de points de repères

**« Ressources et Règles budgétaires »**

Commençons par la fin du document et les annexes pour une lecture des priorités à partir des financements. Quelques chiffres à prendre comme repères pour identifier les tendances des orientations des politiques publiques. Attention : les chiffres sont des moyennes nationales ; ce qui implique que les variations ne vont pas s’appliquer telles quelles sur le département de l’Hérault. Tout dépend du niveau de dotation actuel de l’Hérault par rapport à celui qui est visé par la Cnaf au niveau national.

Constats : augmentation régulière de tous les dispositifs parentalité : (% annuel moyen).

* Médiation familiale : 8.4%
* REAAP : augmentation régulière de 2018 à 2022 : 4.5%
* L’augmentation la plus spectaculaire : « prestation de service ordinaire vacances avec accompagnement social » : +21.8%
* Pour l’animation de la vie sociale :
* C’est surtout l’ « animation famille » qui augmente : 8.2%
* Hors champ de la parentalité : À noter l’augmentation de 43% du budget des accueils de loisirs mercredi et samedi.





**Préambule (p. 6 – 13)** **:**

Le préambule présente de manière synthétique les 3 axes qui sont développés en détail dans la suite du document.

AXE 1

Agir pour le développement des services aux allocataires, et aux parents qu’ils sont, en aidant toutes les familles, dans l’accueil et l’éducation de leurs enfants

* La branche Famille vise la pérennité et le développement de l’**offre d’accueil** sur l’ensemble du territoire, qui doit pouvoir profiter à chaque parent.
	+ Objectif : concilier vie familiale et vie professionnelle
	+ Promouvoir qualité de **l’accueil** et qualité des **projets** pédagogiques et **qualification** des professionnels
	+ Garantir **l’accessibilité** notamment aux **familles « les plus fragiles »** donc en s’inscrivant dans la logique de « lutte contre la **pauvreté** des enfants et des jeunes » (cf. plan pauvreté ?) p. 8
	+ Moyens : augmentation accueil enfant de moins de 3 ans
	+ Introduction d’un système de **bonification**
	+ **CTG** doivent être une déclinaison de la **gouvernance** des **Sdsf** dont la gouvernance doit être renforcée avec l’État et les CD
	+ Engagement de l’État : Articulation entre le « volet enfance/jeunesse dans les Sdsf » et « la nouvelle génération de Pedt » auxquels la Cnaf doit être mieux associée (p. 27)
* La branche Famille souhaite que la période 2018-2022 marque une nette avancée dans la prise en compte du **handicap**
	+ Système de **bonification** pour les Eaje qui accueillent enfant porteur de handicap
* La Branche s’engage également à soutenir les familles dans la **conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle**, en contribuant notamment à proposer à leurs enfants scolarisés une **offre d’accueil éducative de qualité** et accessible financièrement sur l’ensemble des **temps libérés, en dehors de l’école**.
	+ Avec les communes contribuer à une offre de qualité
	+ Attention particulière pour les **enfants « les plus défavorisés »**
	+ Diversification de l’offre de loisirs et vacances notamment pour **familles « les plus vulnérables » (sans que la vulnérabilité ne soit définie)**
* La Branche maintient tout son engagement pour l’accès aux droits et l’autonomie des jeunes de 12 à 25 ans,
	+ une nouvelle offre de services en direction des **adolescents**.
* Dans l’intérêt de l’enfant, la branche Famille propose d’**accompagner les parents afin de développer leurs capacités à agir**
	+ l’amélioration des dispositifs existants en matière d’**accueil du jeune enfant** (articulation et mobilisation plus active des partenariats)
	+ prévenir les **risques** pouvant peser sur les **relations intrafamiliales par la politique d’accompagnement à la parentalité**
	+ **complémentarité** de la branche famille en matière de **soutien à la parentalité** avec celle des autres acteurs qui « interviennent dans le **cadre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité** »
	+ appui aux parents confrontés à une **séparation**
* L’**animation de la vie sociale** est une composante importante de l’offre globale de services des Caf pour promouvoir l**’intégration sociale des familles** dans leur environnement et **contribuer à la cohésion sociale** sur les territoires.
	+ Affirmation des finalités de l’animation de la vie sociale : inclusion sociale, socialisation des personnes, développement des liens sociaux, cohésion sociale sur les territoires, prise de responsabilité des usagers, développement de la citoyenneté de proximité.
	+ Favoriser un « juste maillage territorial des structures AVS
	+ Renforcer la qualité des offres de services
	+ Importance du rôle des **schémas d’animation de vie sociale dans les territoires ruraux** (isolement social, quartiers prioritaires de la politique de la ville)
* La branche Famille s’engage à mettre en œuvre l’ensemble des nouvelles mesures réglementaires sur les **aides au logement** et à maintenir l’action des Caf en faveur de l’**inclusion sociale** et la **prévention des expulsions locatives**, via le renforcement des actions en matière de **prévention des expulsions** et de **lutte contre l’habitat non décent**.
	+ Actions de prévention des expulsions
	+ Lutte contre habitat non décent
	+ Aides au logement : « prise en compte d’une base ressources plus contemporaine » : « récupération à la source des ressources détenues par des tiers de confiance »
	+ En lien avec le versement du RSA et de la prime d’activité : offre de service « concourant à un accompagnement global » pour « accélérer leur insertion sociale et facilité (…) leur insertion professionnelle » ( ? retour d’un accompagnement hors accidents de la vie ?)

AXE 2

Garantir la qualité du service rendu et **l’accès aux droits** des allocataires, ce qui nécessite de **moderniser son modèle de production du service** en le rendant plus **efficace** grâce aux progrès liés au **numérique**

* La branche Famille poursuit son engagement en faveur de l’accès aux droits.
	+ démarche parcours et la mise en place d’un service «100% dématérialisé, 100% personnalisé »
	+ le développement de l’accompagnement au numérique des allocataires les plus fragiles
	+ une stratégie d’accueil autour des espaces libre-service et de l’accueil sur rendez-vous
	+ l’accès aux droits et de la lutte contre le non-recours un objectif essentiel de la Cog, ce qui suppose dans le même temps de lutter contre la fracture numérique
	+ développement de partenariats d’accueil (ex « maison de services »)
* La relation de service est un terrain d’investissement central de la Cog
	+ flux en augmentation régulière (téléphone, courriels)
	+ poursuivre la trajectoire de modernisation de la relation de service
	+ déployant une approche « multicanal »,
	+ proposer des parcours aux usagers pour organiser l’accès aux droits de la façon la plus efficiente possible tout en veillant à l’articulation avec les services d’autres partenaires dont l’usager pourrait bénéficier
* Les évolutions des technologies de l’information ouvrent la perspective d’une transformation profonde du modèle de production avec un triple objectif de qualité du service, de performance et de sécurisation.
	+ Importance de la question des données : « Passer d’une logique déclarative à une logique d’acquisition automatique des données de l’allocataire constitue une évolution systémique » ; « développer des échanges de qualité avec des partenaires publics (Gip-Mds, Pôle emploi, caisses d’assurance maladie et de retraite, Urssaf, Dgfip, notamment) pour organiser la récupération à la source des données
	+ sécuriser la donnée qui est certifiée par le tiers de confiance »
	+ simplifier les démarches des usagers
* Enfin, la branche Famille, dans son rôle d’opérateur, se doit d’assurer un haut niveau de qualité de service, orienté vers le bénéficiaire et, en particulier, sur le paiement juste, rapide et régulier des droits.
	+ réduire significativement le risque financier par une diminution des indus
	+ renforcer sa politique de lutte contre la fraude en renforçant ses moyens de contrôle

AXE 3

Pour relever ces défis, la branche Famille doit porter toute son attention sur trois facteurs clés de réussite : la **mobilisation des personnels et de leurs compétences** ; la **modernisation** de son **système** **d’information** ; l’optimisation de son **pilotage** de la **performance** et le renforcement de ses capacités **d’évaluation** et **d’innovation**

* Face à ces évolutions, la Branche réaffirme comme facteurs clés de réussite la compétence et l’engagement de l’ensemble de ses collaborateurs.
	+ Collaborateurs = personnels « compétents et motivés »
	+ Situation de « renouvellement générationnel important »
	+ « Évolution des métiers » du fait notamment de :
	+ « Développement des échanges dématérialisés »
	+ « Coproduction du service avec les allocataires »
	+ « missions d’action sociale »
* Le système d’information constitue une dimension essentielle de la stratégie de la Branche, dans la mesure où il est l’outil de production d’une organisation dont le métier est de verser un ensemble de prestations.
	+ Transformation du « système d’information »
	+ déploiement du **numérique** et
	+ « la mise en œuvre du dispositif entièrement automatisé d’acquisition et d’exploitation des données, tel que poursuivi dans le cadre du nouveau **modèle de production** »
	+ poursuivre l’outillage de l’offre de services
* L’amélioration de la performance globale vise deux dimensions : le pilotage de la performance des politiques publiques et le renforcement de la performance de gestion.
	+ contribuer à la performance sociale et à l’efficience des politiques publiques,
	+ rôle des Caf « dans l’animation et la coordination des politiques a vocation à être conforté à travers » :
* « les schémas départementaux des services aux familles (Sdsf), qui constituent l’espace de pilotage et de coordination adapté à l’échelon départemental,
* « et à travers les conventions territoriales globales (Ctg), qu’il conviendra d’étendre à l’ensemble du territoire.
* « Intervenir dans les processus d’évaluation et de conception des politiques publiques nationales ou territoriales »
* « L’évaluation des politiques de la Branche est un puissant levier pour l’évolution, la priorisation et la valorisation des actions des Caf ».
* « L’enjeu de la prochaine période conventionnelle consiste à développer les évaluations « d’impact », pour montrer de manière probante le caractère d’investissement social, parfois économique, des actions menées par les Caf.
* « la branche Famille se donne aussi les moyens d’expérimenter de nouveaux modes d’intervention pour contribuer à l’innovation, en cherchant en permanence le meilleur moyen de répondre au mieux aux besoins des familles ».

**Vocabulaire pour qualifier parents/familles :**

**Vulnérabilité et Fragilité utilisées alternativement comme synonymes**

* Vulnérables « notamment pour les familles les plus vulnérables » : p. 9, 59 ; « enfants issus de familles vulnérables » p. 27, « familles les plus vulnérables » p. 35
* (« besoins de jeunes, notamment les plus vulnérables » p. 31
* p. 59 : concernant l’AVS : « Cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables »
* Fragile/fragilisées : par des « moments de leurs vie » p. 58 ou « des événements » comme « l’arrivée de l’enfant, l’adolescence et la séparation » p. 34 ; par la séparation p. 37
* Départs en vacances des enfants « des enfants et des adolescents issus des familles les plus fragilisées » : p. 27 :
* p. 59 : « action préventive auprès des familles fragilisées et vulnérables »

**Pauvreté :** 4 occurrences

Dans la fiche thématique 1 : « développer l’offre d’accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience » p. 16 : « favoriser l’accueil en collectivité des enfants issus de familles pauvres et l’accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje ».

Constat : p. 18 : « seuls 16% des enfants du premier quintile de niveau de vie sont accueillis au moins une fois par semaine en Eaje. »

Moyens mis en œuvre notamment :

* « création d’un bonus « mixité sociale » ;
* « développement d’actions d’accompagnement progressif vers l’accueil collectif ou vers l’école, notamment celles qui mobilisent parallèlement des actions de soutien à la parentalité (lieux d’accueil enfants/parents, ludothèques, classes passerelles...) » ;
* « lutter contre le non-recours des familles les plus précaires à l’accueil formel, notamment collectif » par la « mobilisation de l’ensemble des acteurs d’un territoire (travailleurs sociaux, référents familles des centres sociaux, Pmi, médecins, relais d’assistants maternels, associations etc. » > VOIR SI LES RÉSEAUX PEUVENT ÊTRE CONCERNES

**Pour comparaison dans la dernière COG 2013 – 2017 :** 17 occurrences « pauvreté »

Liées à :

* Inclusion sociale
* Accès effectif aux droits
* Lutte contre la pauvreté des familles et des enfants
* Mixité sociale dans les structures d’accueil (objectif de 10% contractualisés dans les eaje) et chez les assistants maternels
* Contre le « non-recours » dans le cadre du « Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale » (p. 51)

**Un nouveau terme : « Parcours » :** 53 occurrences

**Réseau** : 41 occurrences dont 1 pour « Réseau d’écoute … »:

* Le « réseau des Caf » : p. 13 ; p. 100 ; p. 130
* Dans la même Fiche Thématique 14 : « RENFORCER L E PILOTAGE DE L A PERFORMANCE ». Pour exemple : p. 118 : « Faciliter la contractualisation et engager des conventions - cadres tripartites (Cnaf et Caf/État/têtes de réseaux associatifs et membres des réseaux). » Il est parfois difficile de comprendre ce que désigne le terme « réseau », manifestement utilisé comme une évidence. Soit : réseau des Caf, réseau de la branche famille ? Il n’est jamais mentionné explicitement «  réseau parentalité ».
* Le « réseau de la branche Famille (Caisse nationale, organismes de base et unions de caisses …) p. 147
* « Réseau » formé par les « organismes » et les « branches » de sécurité sociale : p. 122 : « faire vivre un réseau solidaire, agile et engagé »
* « réseau des référents données sociales » p. 131 et 132 : « la Cnaf participera notamment au réseau des référents données sociales piloté par la Drees » (dans le but de mieux coordonner les axes prioritaires d’études et de recherche des pouvoir publics dans le domaine des politiques familiales »
* Réseau des coordinateurs des promeneurs du net : p. 21

**Réseau d’écoute d’appui et d’accompagnement des parents** : 1 occurrence + 7 occurrence « **Reaap** » : toutes dans la Fiche Thématique 4 : « valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants »

* p. 34 : « La branche famille s’appuie sur le cofinancement qu’elle apporte à des dispositifs dédiés à l’accompagnement des parents (…) : réseau d’écoute d’appui et d’accompagnement des parents (Reaap), contrat local d’accompagnement à la scolarité (Clas), … ».
* P. 34 : « en 2017, les Caf soutenaient plus de 8 000 actions Reaap »
* P. 35 : « Accompagner les parents à l’arrivée de l’enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation : (…) Cette offre se traduira par des actions collectives (Reaap) et des interventions individuelles (aides à domicile, travail social), et mobilisera l’ensemble des équipements accueillant les parents (Laep, relais d’assistants maternels, Eaje, Pmi, etc.) »
* P. 35, P. 36, P. 39, P. 40

p. 141 : « Ressources et règles budgétaires, Fond National d’Actions Sociale » (cf. tableaux mis en copie en début de document).

**Axe 1 – Fiche thématique 4 : « VALORISER L E RÔLE DES PARENTS ET CONTRIBUER à PRéVENIR LES DIFFICULTéS RENCONTRéES AVEC OU PAR LEURS ENFANTS » p. 34**

Gouvernance : « Ces ambitions s’articulent au niveau national avec la stratégie nationale de soutien à la parentalité sous l’égide de l’état » = « Dessine-moi un parent » cf. infra.

**Constats** :

* en 2017, les Caf soutenaient plus de 8 000 actions Reaap, plus de 1500 L aep, près de 270 services de médiation familiale, etc.
* Pourtant, ces services sont insuffisamment accessibles aux parents, soit qu’ils ne les connaissent pas, soit parce que ces services ont une couverture territoriale insuffisante

**Enjeux** de la nouvelle GOG : poursuivre le maillage territorial des offres et renforcer leur visibilité.

* Sur la période 2018-2022, la priorité en termes de développement sera donnée aux actions
* répondant à des événements pouvant fragiliser la vie familiale : l’arrivée de l’enfant, l’adolescence
* et la séparation.
* De manière transversale, la branche Famille entend développer les possibilités
* de répit parental et familial.

**Big Data / Open Data / Respect des données individuelles / Fiches « territoires » pour les acteurs locaux**

**Dans le cadre de la fiche thématique 16 ; Cf p. 136 : action n°4**: « Assurer la transparence des actions de la Branche, permettre à tous de profiter de son patrimoine de données et de sa capacité d’analyse dans des conditions permettant le respect des données individuelles

**N° d’action : 4.1**: « Poursuivre le développement de la plateforme « open date » en y intégrant des données intelligentes » notamment en effectuant la « livraison de fiches « territoires » aux Caf et aux acteurs locaux des politiques familiales »

**Du côté de l’état : « Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité : Dessine-moi un parent »**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/strategie-nationale-de-soutien-a-la-parentalite-2018-2019>

Ministère des Solidarités et de la santé

Au terme de plusieurs mois de concertation auprès de l’ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés, et à l’occasion d’un déplacement à l’école des parents et des éducateurs de Nantes, Agnès Buzyn lance la mise en œuvre de la première stratégie nationale du soutien à la parentalité, « Dessine-moi un parent ».

L’un des principaux objectifs de la stratégie « Dessine-moi un parent » est de **rendre l’offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible, et plus fiable** grâce à :

  Une identité visuelle commune, qui permettra aux parents de mieux repérer les services qui leur sont proposés ;

  Un **outil de géolocalisation des actions de soutien à la parentalité, développé dans le cadre de la refonte du site mon-enfant.fr** de la branche famille de la sécurité sociale. Les parents pourront ainsi depuis leur smartphone identifier les structures ou actions labellisées près de chez eux ;

  Une certification des ressources d’information des parents disponibles sur Internet dont les pouvoirs publics compétents auront pu vérifier le sérieux et la fiabilité.

Les autres objectifs de la stratégie « Dessine-moi un parent » sont d’accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, de **développer les possibilités de relais parental**, d’**améliorer les relations entre les familles et l’école**, d’**accompagner les conflits** pour faciliter la préservation des liens familiaux et de **favoriser l’entraide entre parents**.

La stratégie nationale de soutien à la parentalité sera pilotée au niveau national par un comité partenarial, et **décliné au niveau local par les comités départementaux des services aux familles**.

La mise en œuvre de la stratégie « Dessine-moi un parent » comptera parmi les priorités de la stratégie interministérielle de prévention et de **lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes** et de la prochaine convention d’objectifs et de gestion entre l’Etat et la Caisse nationale des allocations familiales.